Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201750-20251218-DELIB2025_142-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLÉDÉLIAC

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 15
- Absents : 2
Date convocation : 11/12/2025
Date affichage : 11/12/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Michel VIMONT, Maire.

Présents : M. VIMONT Michel, Maire, M. OREAL Sylvain, M. LE BELLEGUY Serge, Adjoints. M. ANDRIEUX Claude, Mme LELIONNAIS Catherine (arrivée à 19h50), Mme MOISAN Annie, Mme BORNIER-FEAT Fabienne, Mme LEVEQUE Mélinda, M. PENHARD Yohan, M. HINGANT Pierre, M. VANDENBOSSCHE Sylvain, M. TARDY Christian, M. SIMON Ludovic.

Absents excusés : Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline qui donne procuration à M. LE BELLEGUY Serge, M. BEAUREPAIRE Olivier qui donne procuration à M. TARDY Christian

Secrétaire de séance : M. PENHARD Yohan

DELIBERATION N°2025-142

OBJET : Projet de salle multi-activités : demande de DETR et de DSIL

L'appel à projets pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2026 a été lancé par la Préfecture. Ce dispositif vise à soutenir les projets d'investissement des collectivités.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune souhaite engager la construction d'une salle multi-activités afin de répondre aux besoins de sa population et de ses associations.
Cet équipement public permettra notamment :

- d'accueillir des activités sportives, culturelles et associatives ;
- d'organiser des réunions et événements communaux ;
- d'offrir un espace polyvalent répondant aux normes d'accessibilité et d'efficacité énergétique.

Plan de financement prévisionnel pour la demande de DETR et de DSIL :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Dépenses éligibles			
Travaux	598 503 €	DETR	179 551 €
		DSIL	59 850 €
		Département – contrat de territoire	90 207 €
		Région - « Bien vivre partout en Bretagne »	50 000 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201750-20251218-DELIB2025_142-DE

		Autofinancement (fonds propres ou emprunt)	308 950 €
Dépenses non-éligibles			
Maîtrise d'œuvre	45 000 €		
Géomètre	1 995 €		
Bureau contrôle technique et accessibilité	4 700 €		
Etude géotechnique	4 160 €		
Mission SPS	4 200 €		
Equipement - mobilier	30 000 €		
TOTAL	**688 558 €**	**TOTAL**	**688 558 €**

Afin de mener à bien ce projet, M. le Maire propose de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix POUR et 3 abstentions :
1. APPROUVE le projet de construction d'une salle multi-activités tel que présenté.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à déposer auprès des services de la Préfecture la demande d'aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2026.
3. S'ENGAGE à inscrire au budget communal les crédits nécessaires pour couvrir la part restant à la charge de la commune.
4. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Publié le 19/12/2025
Transmis en Préfecture le 19/12/2025
Document exécutoire à compter du 19/12/2025

Le Maire	Le secrétaire de séance
Michel VIMONT	PENHARD Yohan
	MAIRIE DE PLEDELIAC Côtes d'Armor

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site